

**CONSEIL DE NANTES METROPOLE – COMMUNAUTE URBAINE
REUNION DU 27 JUIN 2008**

Intervention : Michel RICA – Nantes
Groupe communiste

Point 35 – Nantes métropole – Sage Estuaire de la Loire – avis sur le projet de Sage

Monsieur le président, chers collègues,

Les élus communistes sont, vous le comprendrez, particulièrement attentifs aux règles et recommandations élaborées par ce SAGE Estuaire de la Loire. L'estuaire du fleuve est un espace sensible tant au plan environnemental qu'au plan économique et social. Depuis des siècles, les activités humaines ont largement contribué à façonner cet estuaire. Disant cela, nous avons bien conscience des problèmes complexes que pose le développement de ces activités, des conséquences en particulier sur la qualité et le niveau des eaux.

Aussi, nous approuvons les grandes orientations d'un document dont l'objectif affiché est de *définir des orientations pour une gestion équilibrée de l'eau* afin, comme il est bien précisé dans l'exposé qui nous est présenté, **de concilier les différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques.**

Ainsi, il y a quatre ans, lorsque nous avons examiné le SAGE de la Sèvre nantaise, Yann Vince, avait au nom de notre groupe, attiré l'attention de notre assemblée sur le fait que de tels objectifs de reconquête de la qualité de l'eau pouvaient entrer en contradiction avec certaines pratiques agricoles se livrant à une utilisation intensive des pesticides, d'antibiotiques dans les élevages, à un emploi inconsidéré de l'irrigation. Nous touchons là les limites de l'action publique confrontée à des logiques libérales.

Qu'il me soit permis cependant de souligner ici les efforts accomplis depuis plusieurs années par Nantes Métropole. Je pense en particulier au programme Neptune en faveur de la protection et de la restauration des milieux aquatiques (eau potable, assainissement et restauration hydro-écologique des milieux aquatiques) ; à la charte de désherbage « zéro phyto » ou encore de l'intégration de prescriptions spécifiques (rétention d'eaux pluviales, préservation des zones humides) dans les PLU ou règlements de ZAC.

Il nous paraît enfin important **d'attirer l'attention de la Commission Locale de l'Eau sur les conséquences induites par le projet de modélisation du fonctionnement de la Loire. Ce projet, à notre sens, doit rester compatible avec le développement des activités portuaires et avec les projets d'aménagements urbains de nos communes.** Ainsi, lorsqu'il est fait référence au risque inondations, il nous paraît opportun de prendre en compte les caractéristiques du fleuve, en particulier son débit non torrentiel, de l'évolution du contexte par rapport à la crue de référence de 1910, et des besoins en développement urbain et économique du centre de l'agglomération ;

Je vous remercie de votre attention.